

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°83-2024-040

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

Sommaire

de l'appui territorial 83-2024-03-15-00010 - Arrêté préfectoral du 15 mars 2024 portant renouvellement de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros (3 pages) Page 3 Préfecture du VAR / Direction des titres d'identité et de l'immigration

Préfecture du VAR / Direction de la coordination des politiques publiques et

83-2024-03-14-00008 - Arrêté portant composition de la Commission du

Titre de séjour (CTS) (2 pages)

Page 7

Préfecture du VAR

83-2024-03-15-00010

Arrêté préfectoral du 15 mars 2024 portant renouvellement de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros



Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement et du développement durable

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 15 MARS 2024 portant renouvellement de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros

Le Préfet du Var,

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006;

Vu le code de l'Environnement, notamment l'article R331-32;

Vu le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'Environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 ;

Vu le décret du président de la République du 13 juillet 2023 nommant M. Philippe MAHE préfet du Var ;

Vu le décret du président de la République du 15 avril 2022 nommant M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/47/MCI du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 portant renouvellement du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2020 portant modification de la composition du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;

Considérant que le mandat des membres de l'actuel Conseil scientifique a pris fin le 11 février 2024 et qu'il convient de procéder à son renouvellement ;

Sur proposition du directeur du Parc national de Port-Cros;

ARRETE

Article 1

Sont nommées membres du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros, pour une durée de 6 ans à compter de la date de signature du présent arrêté, les personnalités suivantes, compte-tenu de leurs compétences dans les domaines mentionnés :

Groupe Sciences humaines et sociales:

M. Rémi BEAU

Mme Francine BOILLOT Mme Anne CADORET

M. Daniel FAGET

M. Simon LACOURT

M. Harold LEVREL

M. Gilles MARTIN

Mme Hélène MELIN-CRAPET

Mme Marine SADANIA

Mme Corinne VAN DER YEUGHT

Philosophe

Communication

Géographie

Histoire maritime - histoire des pêches

Architecture - Paysage

Économie

Droit de l'environnement

Sociologie de l'environnement

Archéologie navale

Sciences de gestion

Groupe Terre:

Mme Elsa BONNAUD

Mme Élise BUISSON

M. Thibaut COUTURIER

M. Bruno FADY

M. Eric GARNIER

M. Patrick GRILLAS

M. Joël GUIOT

M. Frédéric MEDAIL

M. Pascal MONESTIEZ

M. Philippe PONEL

Écologie animale

Écologie de la restauration

Ornithologie et herpétologie

Écologie des forêts méditerranéennes

Agroécologie

Hydrobiologie

Changement global

Écologie et biogéographie

Biostatistiques

Entomologie

Groupe Mer:

Mme Sophie ARNAUD-HAOND

M. Charles-François BOUDOURESQUE

M. Pierre CHEVALDONNE

M. Jean-Michel COTTALORDA

Mme Charlotte CURE

Mme Audrey DARNAUDE

M. Denis ODY

Mme Sandrine RUITTON

Mme Isabelle TAUPIER LETAGE

Génétique

Écologie

Espèces exotiques envahissantes

Acoustique sous-marine

Biodiversité marine

Biologie marine - Halieutique

Océanologie - mammifères marins

Écologie marine

Physique de la mer - Océanographie

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité prévues à l'article 3.

Dans le cas où un recours contentieux serait engagé devant le tribunal administratif de Toulon, il intervient par un dépôt de requête, soit auprès de l'accueil de la juridiction, soit

par courrier, soit par télécopie ou au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3

Le secrétaire général de la préfecture du Var et le directeur du parc national de Port-Cros sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux membres.

Toulon, le 1 5 MARS 2024

Pour le Préfet et par délégation le secrétaire général,

ucien GlUDICELI

Préfecture du VAR

83-2024-03-14-00008

Arrêté portant composition de la Commission du Titre de séjour (CTS)



Direction des titres d'identité et de l'immigration

Bureau de l'Immigration

Section DTII-MOP Affaire suivie par : AP

Toulon, le 14 mars 2024

ARRÊTÉ n° 83-2024-03-14-00008 du 14 mars 2024 RELATIF A LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DU TITRE DE SÉJOUR

Le préfet du Var

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles L. 432-14 et R.432-6 ;

Vu la décision conjointe du 12 mars 2021 du président de l'Association des maires du Var et du président de l'Association des maires ruraux du Var ;

Vu la décision du 26 avril 2021 de la directrice de la Fondation Agir contre l'Exclusion;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var,

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}</u>: la commission du titre de séjour du département du Var est ainsi constituée pour les besoins du bureau de l'immigration de la préfecture de Toulon et du bureau de l'immigration de la sous-préfecture de Draguignan :

Membres:

- M. Frank PANIZZI, maire de Pontevès;
- Mme Cécile ROBLEZ, directrice de la Fondation Agir contre l'Exclusion, section Var ;
- M. Ludovic MAUCHIEN, commandant de police, directeur inter-départemental adjoint de la police aux frontières de Marseille, chef du SPAFT Toulon.

Suppléants:

- Mme Hélène BILL, maire de la Garde, suppléante de M. Frank PANIZZI;
- Mme Marjolaine MAGURNO, association En chemin, suppléante de Mme Cécile ROBLEZ;
- M. Joel GASPERINI, Major RULP, adjoint au chef du SPAFT Toulon,

1/2

Article 2 : M. Frank PANIZZI, maire de Pontevès, assure la présidence de la commission du titre de séjour.

<u>Article 3</u>: Mme Alexandra PASINI, chargée de mission des étrangers représentant une menace pour l'ordre public et représentante du préfet assurera les fonctions de rapporteur, ou un autre membre du bureau de l'immigration, si besoin.

<u>Article 4</u>: Le secrétaire général de la préfecture du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général de préfecture SIGNÉ Lucien GIUDICELLI